

CREaSHOP LIÈGE

Des vitamines pour le commerce !

**Qui sont les premiers candidats-commerçants
qui vont bénéficier de la prime ?**



Dossier de presse – 12 mai 2014

Maggy YERNA
Echevin du Développement
économique

Jean-Claude MARCOURT
Ministre de l'Économie



1- Contexte

Confrontée, comme de nombreuses autres villes à la problématique des cellules commerciales vides, la Ville de Liège, et plus précisément l'échevinat du développement économique, a souhaité mettre en place des actions concrètes pour contrer ce fléau.

C'est dans ce cadre, que fin 2013, l'opération **Créashop à Liège** a été lancée, avec le soutien du ministre de l'Economie de la Région wallonne.

A travers l'octroi de primes aux nouveaux commerçants, Créashop à Liège vise à :

- Accroître l'attractivité et dynamiser des zones commerciales spécifiques en y encourageant la qualité des commerces et la mixité de l'offre commerciale
- Diminuer le nombre de cellules commerciales vides
- Augmenter les services apportés à la population de ces zones
- Diminuer à terme le nombre de travailleurs inoccupés à Liège en agissant sur l'autocréation d'emplois.

En termes très concrets, Créashop à Liège ambitionne la création de 30 commerces sur une période de 3 ans, à l'aide d'un subside de 150.000€ de la Région wallonne.

L'initiative a été présentée à la presse en novembre 2013. Depuis lors, de nombreux candidats-commerçants ont pris contact avec le Bureau du Commerce et des PME et une première session du jury fin mars a permis d'octroyer la prime à 3 nouveaux projets commerciaux de qualité à Liège.



2- Créashop à Liège en bref

Créashop à Liège est un programme qui vise à offrir des primes aux porteurs de projets de commerce de qualité, désireux de s'installer dans une cellule commerciale vide sous certaines conditions. Ces primes peuvent financer jusqu'à 60% des frais d'aménagement liés à l'ouverture du commerce (avec un maximum de 6000€).

Un certain nombre de conditions préalables doivent être remplies par les candidats-commerçants désireux de rentrer un dossier de demande de primes :

- Le commerce doit être installé dans une des zones concernées par la prime
- Le commerce doit s'installer dans une cellule commerciale vide depuis 6 mois minimum
- Le candidat-commerçant doit être porteur d'un projet de qualité, original et/ou répondant aux besoins de la zone (voir paragraphe relatif à la sélection).
- Le projet doit être relatif à un commerce



- Le candidat-commerçant doit être en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité ainsi que vis-à-vis des législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales.
- Le candidat-commerçant doit être en règle avec les prescriptions urbanistiques.
- La réalisation du dossier de candidature et de son plan financier doivent avoir été accompagnés par un organisme professionnel d'aide à la création (structure d'accompagnement à l'autocréation ou organisme agréé par la Région wallonne) ou par un comptable professionnel.

Un jury de sélection, se réunissant au minimum une fois tous les 3 mois, est chargé d'analyser les dossiers de candidature. Ce jury est composé des organes finançant mais également d'experts du commerce de détail et de représentants de structures locales d'aide à la création. Des partenariats ont en effet été noués avec **Alpi, Job'in et Step by Steppes**, tant pour la sélection des dossiers que pour la communication et pour la préparation des dossiers.

Le jury évalue les dossiers de candidature sur base des critères suivants :

- La viabilité du projet et la solidité du plan financier
- Le caractère original du projet (soit par le choix des produits proposés, soit par la manière de présenter ou de vendre ses produits, soit par sa décoration, par l'aménagement du magasin, par l'intégration de la notion de durabilité...)
- La qualité du commerce
- La réponse aux besoins de la zone (réponse à un besoin des consommateurs d'un quartier ou d'une zone spécifique ou apport d'une plus-value à l'offre commerciale. Le soutien à un pôle thématique de certains quartiers peut également être envisagé comme une réponse à un besoin de la zone)

Des détails sur le règlement et la procédure de sélection peuvent être obtenus sur le site www.place2shop.liege.be



3- Les zones concernées par la prime

Afin de répondre aux objectifs du programme Créashop à Liège, deux types de zones commerciales spécifiques ont été sélectionnées :

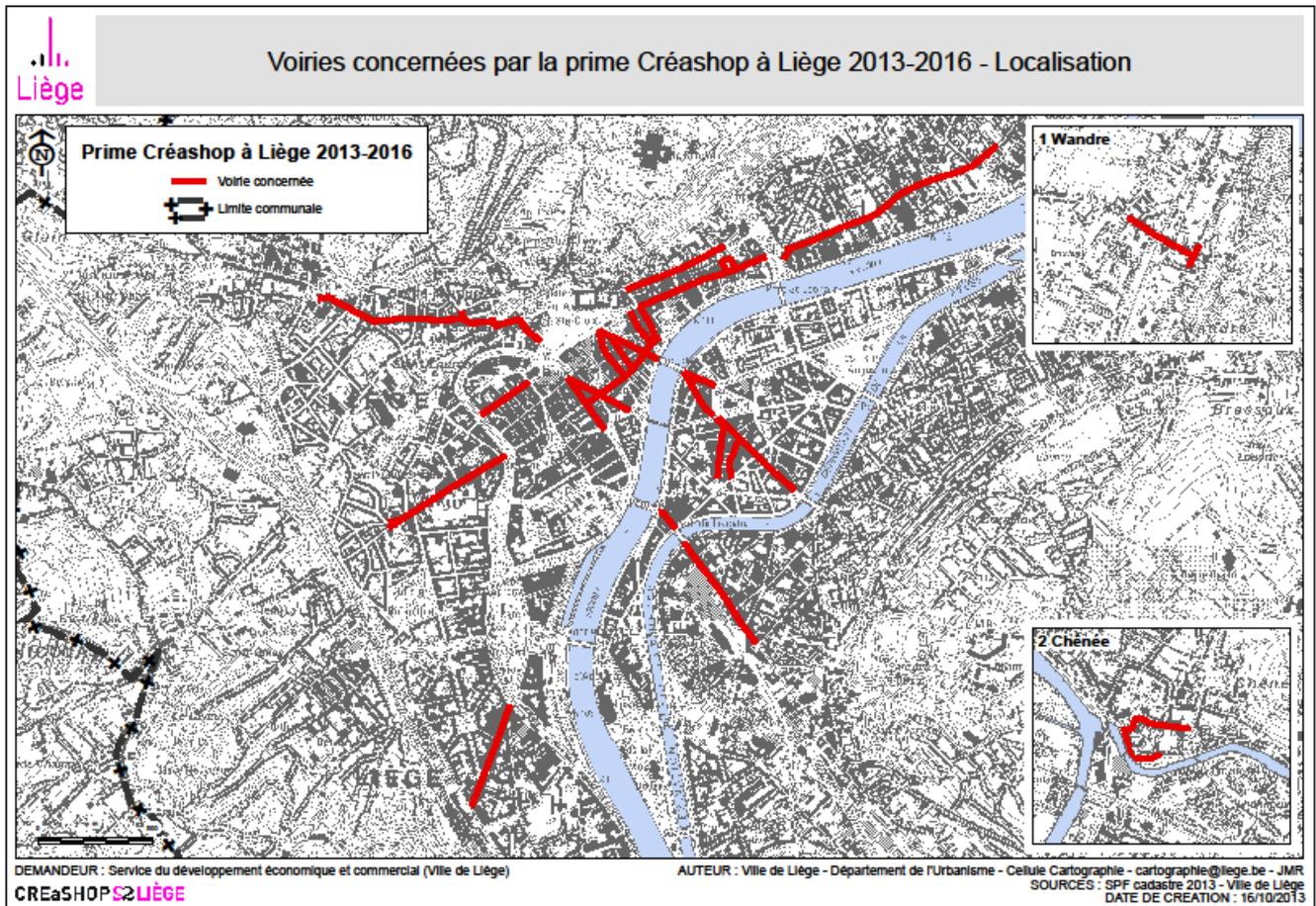
- Les rues commerçantes qui offrent des biens et services spécifiques à une clientèle dépassant généralement le cadre du quartier
- Les pôles de proximité qui répondent principalement à des besoins généraux d'une clientèle locale (rôle social majeur)

Ces 2 types de zones sont primordiales dans l'offre commerciale d'une ville telle que Liège. En effet, si les rues commerciales, inscrites dans le schéma mental des chaland, se doivent de proposer des commerces de qualité, de manière à faire revenir le chaland et à en attirer de nouveaux, les pôles de proximité sont tout aussi importants dans la mesure où ils jouent un rôle social majeur. Ainsi, ils permettent aux habitants des quartiers de trouver des



produits généraux à quelques pas de chez eux et ils renforcent le dynamisme et les liens sociaux dans les quartiers en étant des lieux de rencontre.

Afin d'éviter la dispersion des moyens, seuls les pôles d'une certaine taille ont cependant été choisis.



4- Que s'est-il passé depuis 5 mois ?

L'action Créashop a été lancée au mois de novembre 2013.

Diverses méthodes de communication ont été mises en place afin de pouvoir atteindre les porteurs de projets commerciaux :

- Conférence de presse et articles de presse
- Affichage dans des commerces et cellules commerciales vides des zones concernées
- Mailing aux propriétaires de cellules commerciales vides
- Contacts avec des agences immobilières
- Partenariats avec des organismes d'aide à la création d'entreprise liégeois (Job'in, Step by Steppes, Alpi, Créapme, secrétariats sociaux...)



Ces méthodes ont été très efficaces puisque, depuis le lancement de Créashop à Liège, ce sont près de 50 candidats commerçants qui se sont adressés au Bureau du Commerce et des PME afin de se renseigner sur la prime et ses modalités. La moitié de ces personnes ont également été reçues en rendez-vous.

Un premier jury de sélection a été organisé le 1^{er} avril 2014. Quatre dossiers y ont été présentés dont un non recevable. Les trois autres projets ont quant à eux été retenus.

Ce chiffre peut paraître faible au regard des 50 personnes s'étant renseignées sur la prime mais plusieurs explications peuvent être avancées. D'une part, un certain nombre de candidats commerçants sont fort en amont dans le montage de leur projet. Ils nécessitent encore donc quelques mois pour arriver à maturation. Ces derniers ont d'ailleurs souvent été orientés vers des organismes d'aide à la création d'entreprises. D'autre part, certains candidats se renseignent quant aux conditions d'octroi et se rendent compte qu'ils ne satisfont pas à ces conditions.

Un second jury sera organisé au mois de juin. Pas moins de 3 personnes ont déjà émis le souhait de rendre un dossier.

Ces premiers contacts sont donc une fondation solide pour s'assurer de remises de dossiers de qualité durant les 3 ans que dure le projet Créashop à Liège. Rappelons par ailleurs que l'objectif est de soutenir l'ouverture de 30 commerces sur 3 ans, et donc une dizaine par an.



5- Présentation des 3 premiers lauréats à la prime Créashop

La première session du jury, organisée le 1^{er} avril 2014 de la prime a permis de sélectionner 3 projets commerciaux de qualité :

- **Le bar basque**

Etant originaire du pays basque, Pascal Valier a souhaité amener sa culture et faire découvrir les produits basques aux Liégeois. Il a ainsi ouvert, début avril une bodega basque, permettant de boire un verre et de déguster une assiette de tapas. Cette bodega est jointe à une boutique de produits basques artisanaux (jambon de Bayonne, fromage de brebis, charcuteries, bières et vins basques, confitures...).

Son concept est situé à l'entrée de la rue Surlet, dans le quartier d'Outremeuse, quartier de tradition festive. Son commerce est idéalement situé dans la mesure où il a une bonne visibilité, un passage important et que le parking y est aisé.



La prime Créashop a été un plus indéniable à son projet dans la mesure où elle lui a permis de faire des investissements qualitatifs dans le local, investissements non prévus initialement.

Le Bar Basque - Pascal Valier
Rue Surllet, 4
4020 Liège
0498/37.94.88
64bo64@gmail.com



○ **Traiteur Maxime**

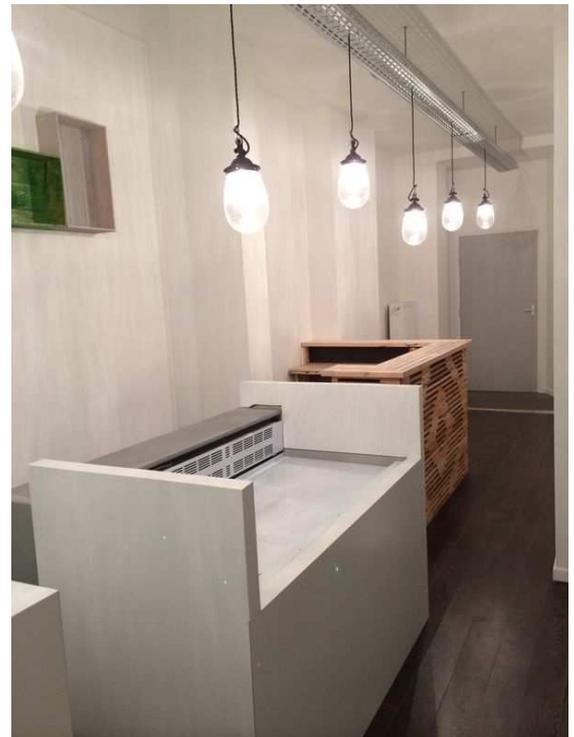
En 2012, Maxime Hollants a développé un service de traiteur avec livraison uniquement à domicile. Devant le succès de ses bons petits plats, il a souhaité développer son concept. Le 22 mai 2014, il va donc ouvrir, en plein cœur de la rue des Guillemins « Traiteur Maxime ». « Traiteur Maxime » propose un service traiteur, un salon de dégustation ainsi qu'un service de livraison à domicile. Le souhait de Maxime Hollants était de proposer des menus « anti-



malbouffe » avec une plus-value gustative. Les produits utilisés sont des produits locaux ou bios, de saison et de haute qualité, le tout dans un décor jeune et épuré.

La localisation du commerce dans le quartier des Guillemins a été influencée par la population du quartier, le nombre important de travailleurs sur le site et le potentiel de clientèle devant de la gare.

Traiteur Maxime – Maxime Hollants
Rue des Guillemins, 98
4000 Liège
0495/38.33.94
hollantsmaxime@hotmail.be



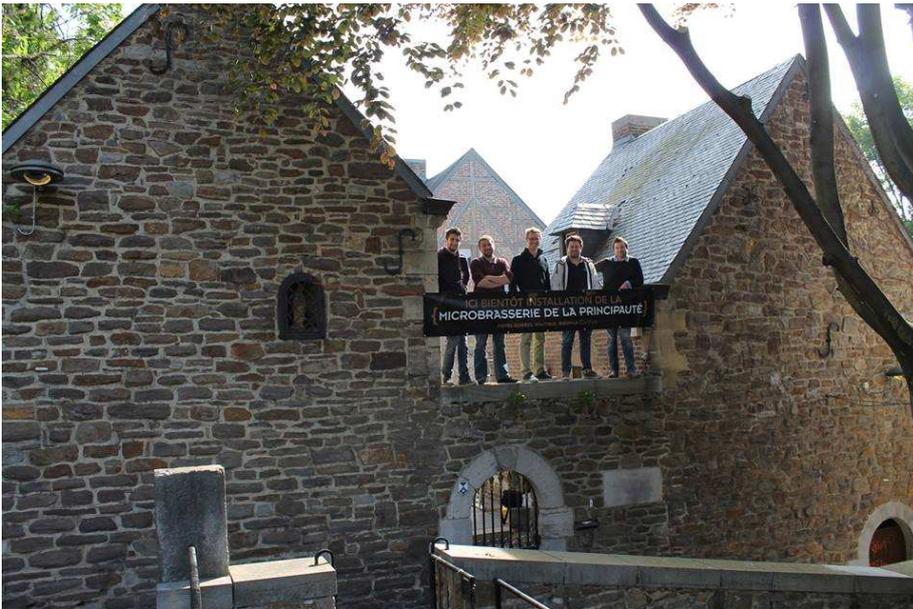
○ **Le petit magasin de la brasserie Curtius**

Le petit magasin de la brasserie Curtius est intégré dans le projet global de réimplantation de la microbrasserie dans le cœur historique et touristique de la cité ardente. En effet, dès la fin du mois de mai, la microbrasserie va investir les locaux de l'ancien restaurant « Nun's », situés impasse des Ursulines (Hors-Château). Ce déménagement va permettre d'accueillir les visiteurs à la découverte du métier de jeune brasseur et leur permettra de poursuivre la visite des installations par une dégustation de Curtius directement servie depuis les cuves de fermentation et de faire un tour dans la boutique de produits du terroir située à l'entrée du bâtiment.



La prime Créashop va soutenir plus précisément l'implantation de ce nouveau petit commerce, vitrine du savoir-faire liégeois, qui apportera un plus indéniable dans l'offre commerciale et touristique liégeoise. Les produits artisanaux seront nombreux et variés : boudins, bières, salaisons, confitures, fromages, pâtisseries, vins...

Le petit magasin de la brasserie Curtius – Renaud Pirotte
Impasse des Ursulines, 18
4000 Liège
0498/38.56.66
Renaud.pirotte@lacurtius.com – www.lacurtius.com





6- Informations complémentaires

Toute information complémentaire relative au programme Créashop à Liège, ainsi que les **documents nécessaires (règlement de l'appel à projets, dossier de candidature, zones concernées, outils de communication)** peuvent être obtenus au :

Bureau du Commerce et des PME de la Ville de Liège
Rue Sur les Foulons, 11
4000 Liège
04/221.91.75
laurence.denis@liege.be / commerce@liege.be

ou sur le site :

www.place2shop.liege.be

